

RELEVÉ DE DÉCISION DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ DU 03/07/2023

Le 04/07/2023

Affaire suivie par : BEC Lucile, Chargée de développement à la Mission Handicap

Et Réjane BERTOLOTI, Chef de service – Conductrice d'Opérations

Nom	Prénom	Fonction	
SIMION	Arnaud	1° adjoint délégué aux solidarités	Présent
AUGUENOIS	Roséane	Conseillère déléguée aux politiques inclusives	Présente
FRATELLI	Valérie	Groupe osons une autre histoire (M. FLOUR)	Excusée
MARTIN	Sabrina	Colomiers Citoyenne	Présente
BOUREAU	Megan	Ergothérapeute	Excusée
TERRINHA	Bruno	Club d'Entreprises de l'Ouest Toulousain	Excusé
CHARRON	Jaques	ALTÉAL	Excusé
LOURENCO	Céline		Excusée
TECHER	Jack	COLOMIERS Accueil	Excusé
GUILLOTEAU	Evelyne		Excusée
ISSON	Christine	Omnisports	Excusée
CHEVALLIER	Chantal	Espace Ages d'Or	Excusé
VIGNAU	Joël	Colomiers Retraite Active	Présent
CAMISULI	Elisabeth	Sourd-Malentendant - Aspi IRIS	Présente
CANDEIAS	Lydie		Présente
DESPOUY	Marie	APF	Présente
GAMBEAUD	Richard	FNATH Grand Sud	Présent
CORCINOS	Bruno	Valentin Haüy - déficientes visuelles.	Présent

GAUZIN	Nathalie	YMCA	Présente
HURTEAU	Philippe	ASEI - ESAT CAMINADE	Excusé
RENAUDIN	Lorraine	APEISHAT-SAVS St EXUPERY -FD EOLE	Présente
LAUNE	Florence		Excusée
ARIAS	Manuel	Usager	Présent
PERES	Serge	Usager	Présent
CAPDEVILLE	Serge	Usager	Excusé
ESPONDA	Antoine	Usager	Présent
BALZA	Sandrine	Usager	Présente
BEC	Lucile	Chargée de développement Mission handicap	Présente
BERTOLOTTI	Réjane	Conductrice d'opérations Grands Projets	Présente



Introduction par Arnaud SIMION

La séance débute par une photo de groupe : la Dépêche du midi va faire paraître un article sur la CCA de Colomiers.

Début mai, Marie-Odile BERTRAND, conseillère municipale déléguée et membre de la Commission Communale s'est éteinte.

Norbert MONTET est donc nommé conseiller délégué à la sécurité des biens publics, il siègera au sein de la CCA ainsi que Thierry DUPUCH conseiller délégué Contrat local de santé et aux seniors.

Suite à la mort du jeune Nahel, la tension dans le pays est à son paroxysme.

Madame le Maire et toute l'équipe municipale apportent leurs soutiens à sa famille et ses proches, et témoignons de notre solidarité auprès des habitants et des salariés victimes des dégradations, destructions et pillages dans leurs quartiers et lieux de travail.

Nous apportons notre soutien inconditionnel aux élus victimes d'agressions, de violences physiques et verbales.

Pénuries des médecins, la pyramide des âges de nos médecins columérins est en déclin.

Afin de prévenir et de solutionner cette problématique, « Madame le Maire m'a donc demandé de piloter un groupe projet avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé afin d'établir une stratégie de dynamisation de territoire pour donner envie aux médecins généralistes et spécialistes de venir s'installer sur le territoire. »

Colomiers, a été choisie comme l'une des étapes haut-garonnaises de la flamme olympique, le 17 mai 2024.

C'est un honneur pour une ville sportive comme Colomiers d'accueillir un tel événement d'envergure internationale, à l'occasion des Jeux Olympiques de Paris 2024.

C'est une magnifique opportunité de mettre à l'honneur les Jeux Olympiques, en y associant nos sportifs et para-sportifs ainsi que l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens. La flamme olympique effectuera un parcours de 3 kilomètres dans la ville.

Citoyenneté : Une démarche est engagée afin de rendre nos bureaux de votes plus accessibles. Un changement de tables est prévu pour favoriser le vote de toutes et de tous.

Une demande à la préfecture a été effectuée afin de demander l'ouverture de deux nouveaux bureaux de vote.

Les 50 ans du Hall Comminges :

En écho à la réunion publique de mi-mandat où les emplacements pour personnes en fauteuils roulants n'étaient pas adéquats, une réflexion est en cours pour cet évènement des 50 du hall Comminges, le 16 septembre (concert debout).

1. Restitution du groupe de travail accessibilité événementielle

Suite à la demande des membres de CCA d'avoir une action plus dynamique, des groupes de travail ont été mis en place.

A ce jour elle s'est réunie à 3 reprises depuis la dernière plénière : le 24 mai, le 13 et 27 juin.

Il a été défini que :

- La majorité des membres décide de fixer des dates de réunion avec une thématique précise, afin de permettre à tous les membres de travailler sur toutes les thématiques.
- 3 thématiques ont été retenues : mettre en place un cahier des charges accessibilité- événementiel, un cahier des charges accessibilité-travaux, des actions de sensibilisation.

Les trois temps ont permis de travailler principalement sur le cahier des charges accessibilité- événementiel :

La charte de l'association ADITUS « Toutes les clés de l'accessibilité événementielle » a servi de base de travail. Le document est très complet. Il est demandé qu'elle soit mise à disposition dans les services de la municipalité et qu'en parallèle un document simplifié (document proposé par Monsieur CORCINOS cf annexe) soit envoyé sous forme papier et/ ou digitale à tous les élu·e·s et à toutes les agents concerné·e·s.

Ce document serait une sorte de document navette qui permettrait à tout organisateur de se poser 4 grandes questions pour construire l'évènement autour de la communication de l'évènement (information sur son niveau d'accessibilité), du transport pour accéder à l'évènement et en repartir (jusqu'à l'entrée même de l'évènement), de l'accueil et des déplacements lors de l'évènement, du contenu et des interactions de l'évènement.

La communication est un élément central, permettant d'anticiper pour tous les déplacements et l'évènement dans sa globalité. L'aide humaine étant également au cœur de l'accompagnement de tous.

Il a été proposé la mise en place d'un groupe de bénévoles qui pourrait être des aides humaines lors de l'évènement, un peu à l'image des bénévoles engagés au ciné-relax.

Le travail autour du déplacement pour se rendre à l'événement est primordial, en effet il n'y a pas d'intérêt à rendre un événement accessible si la personne en situation de handicap ne peut s'y rendre.

L'ensemble de ces 4 grandes questions rejoint celles qui se posent pour la mise en accessibilité bâtie : avant de pouvoir traiter les espaces et locaux intérieurs, il faut s'assurer que le bâtiment en lui-même est accessible.

Exemple de l'Inspection de l'Education Nationale, place Versaille : avant que les études sur le réaménagement de la rue Gilet se précise, l'accès à l'IEN restait une problématique prégnante (volée de marches depuis l'espace public). Les études ont avancé, nous savons maintenant que dès lors les travaux vont consister à ramener l'espace public au niveau des seuils de bâtiments, nous pouvons donc maintenant engager les études sur l'accessibilité intérieure bâtie.

- Thématiques : Cahier des charges accessibilité – travaux - actions de sensibilisation

Les premières actions proposées sont les suivantes :

Proposition d'un article relatif à la CCA dans le Columérin avec des informations générales sur la CCA, des témoignages, un quizz construit en partenariat par YMCA et la CCA.

Tenue d'un stand une ou deux fois par an place du marché.

2. Signalétique et communication

M. Dimitri FOLTRAN est présent à la CCA afin d'échanger sur les problématiques de signalétique aux abords des bâtiments rendus accessibles.

M. CORCINOS intervient pour évoquer le ressenti des personnes, en particulier, déficientes visuelles : si un bâtiment indique qu'il est accessible à certains handicaps, cela signifie qu'il en refuse d'autres. Dans le respect de la réglementation, tous les bâtiments recevant du public doivent être accessibles à 100 % à tous.

Il est alors précisé que ce sujet répond au principe même de l'Ad'AP et de ce qui a été régulièrement évoqué en CCA :

- Une mise en accessibilité progressive des ERP qui ne peuvent pas tous être traités en même temps
- Un cadre bâti existant contraint qui ne permet pas toujours d'avoir une accessibilité à 100 % pour tous
- Une mise en accessibilité optimale en intégrant l'ensemble des handicaps : ne pas traiter 100 % pour un type d'handicap au détriment d'un autre, mais viser un équilibre entre la prise en compte de tous

D'autre part, tous les établissements ne proposent pas les mêmes services. Par exemple, tous ne sont pas dotés d'un accueil physique. Il n'est alors pas possible d'y

installer une boucle à induction magnétique car la fonction n'existe pas. Il n'y a donc pas d'installations particulières à destination des malentendants.

L'objectif de cette signalétique est bien de faciliter les usages et de proposer une communication utile et pérenne.

Pour la communication écrite, la méthode FALC Facile A Lire et A Comprendre.

Le facile à lire et à comprendre (FALC) est une méthode qui a pour but de traduire un langage classique en langage compréhensible par tous.

Le texte ainsi simplifié peut-être compris par les personnes handicapées mentales, mais aussi par d'autres comme les personnes dyslexiques, malvoyantes, les personnes âgées, les personnes qui maîtrisent mal le français.

Madame RENAUDIN, nous informe que l'APEISHAT a des professionnels et des personnes accompagnées qui ont été formé au FALC. Ils pourraient nous accompagner dans la traduction de document et la mise en place de formations.

Madame CANDEIAS : Nous avons parlé de groupe de travail accessibilité mais quand est-il de l'accessibilité au service de la mairie ?

La Ville de Colomiers propose des solutions d'accessibilité aux services de municipaux pour les personnes en situation de handicap, notamment un service de retranscription audio pour le site Internet, et un accueil téléphonique pour les personnes sourdes et malentendantes avec la plateforme Elio Connect.

Afin de bénéficier de ce service aux heures d'ouverture des services municipaux, vous êtes invités à cliquer sur l'interface ci-après. Vous entrez ainsi en contact avec un opérateur qui fait le lien entre vous et les services de la Ville, en assurant la traduction simultanée de la conversation.

Trois modes de communication sont proposés, à la convenance de l'utilisateur :

- en langue des signes française (LSF),
- en langue française parlée complétée (LPC),
- en transcription écrite simultanée (sous-titrage).

A l'issue des échanges sur cette thématique « signalétique », il est proposé qu'un groupe de travail se tienne avec les membres de la CCA volontaires et Dimitri FOLTRAN sur la question de la communication au sens large.

3. Etat d'avancement AD'AP :

Vous trouverez en pièce jointe un document présentant trois projets AD'AP en cours afin d'en prendre connaissance au préalable

De manière très synthétique, retour sur la visite de la nouvelle traversée du boulevard de Gaulle :

- Un compte rendu exhaustif des échanges sur site a été envoyé à Toulouse Métropole (y compris la demande d'un feu de signalisation)
- Un retour de Toulouse Métropole a été fait sur les actions correctives qui vont être enclenchées « rapidement » (en rapport avec celles qui pourraient être réalisées dans un second temps)
 - o Deux logos PMR noirs d'1 mètre de diamètre dans le sens entrant (haut et bas) de chaque rampe PMR
 - o Le contraste des nez de marche en noir sur toute la largeur des « pas d'âne » et du petit escalier (côté Val d'Aran)
 - o Les contrastes en noir des premières et dernières contremarches du petit escalier
 - o Une bande d'aide à l'orientation noire en amont des « pas d'âne »
 - o Le contraste visuel des bordures séparant les rampes PMR du trottoir

3 opérations ADAP à l'étude : sur la base du document envoyé en amont aux membres de la CCA : l'auditorium, l'IEN, la Potinière

M. CORCINOS fait remarquer que la mise en accessibilité se concentre uniquement sur les sanitaires, que rien n'est proposé pour les contrastes visuels, les éclairages, ... Il note également que la proposition de traitement des arches sur le pourtour de la Potinière avec possibilité de stationner des vélos est une mauvaise idée car les vélos constituent un obstacle difficilement repérable.

Il est alors précisé que les documents font état d'une multitude d'interventions, au-delà des sanitaires. A titre d'exemple, l'auditorium verra son hall d'accueil traité acoustiquement par la mise en place de revêtement absorbant ainsi que la mise en place d'une boucle à induction magnétique. Il y aura également des mains courantes le long des emmarchements des gradins publics, mains courantes qui seront contrastées visuellement.

Il est également indiqué que la SCDA a fait des prescriptions qui seront respectées à la lettre, comme par exemple : « en cas de travaux ou de leur renouvellement, les portes ou leur encadrement ainsi que leur dispositif d'ouverture présentent un contraste visuel par rapport à leur environnement »

Il est rappelé que la Ville est accompagnée par un bureau de contrôle sur ces opérations. Celui-ci se conforme à la réglementation en vigueur. Par exemple, les emmarchements des gradins du gymnase PIQUEMAL ne sont pas réglementairement parlant considérés comme des escaliers et ne nécessitent pas de traitement particulier. Mais comme nous cherchons systématiquement à aller plus loin et à intégrer les bonnes pratiques et retours d'expérience, il est bien prévu de traiter ces escaliers, même si la réglementation ne l'impose pas, à l'image de ce qui a été fait aux gradins du stade BENDICHO.

Enfin, il est demandé un retour écrit de la part des membres de la CCA sur les documents proposés, de manière à ce que les demandes puissent être tracées et intégrées (dans la mesure du possible) aux travaux.

4. Actualités

Les visites sur site :

Plusieurs visites sur site vont avoir lieu.

- **Le 18/07 Métropolis**, ce projet a pour ambition la réhabilitation de l'ancien cinéma Le Central, en un lieu culturel dédié à l'expression du spectacle vivant sous toutes ses formes : cirque, danse, chant, danse, théâtre...

Doté de deux salles de spectacles, sa programmation se voudra diversifiée avec pour objet de satisfaire le plus grand nombre de public et de favoriser ainsi la dynamique de vie du centre-ville.

Véritable lieu de vie, conçu pour favoriser les échanges, cet équipement proposera un espace de convivialité et de petites gourmandises permettant à tous de venir tout simplement passer un moment de détente.

Le rendez-vous est le 18/07 à 17h30 devant l'ancien cinéma.

- **La visite de la future Mémothèque** sur le quartier des Fenassiers sera programmée à la rentrée.

- **Ciné-relax**

Les séances ciné-relax ont eu un réel succès cette année.

Afin de continuer dans ce sens, le 23 juin une matinée de présentation aux structures handicap ont été mis en place afin d'étendre la connaissance du dispositif.

- **Le Duoday**

Le concept DuoDay a été créé en Irlande en 2008.

En France, c'est dans le Lot-et-Garonne que le DuoDay est né, à l'initiative d'un établissement médico-social accueillant des travailleurs handicapés en milieu protégé : L'ESAT AGNELIS - ALGEEI.

Le DuoDay est devenu un évènement incontournable, un véritable temps fort de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

Cette opération permet de sensibiliser les managers et l'ensemble des collaborateurs à la diversité des situations de handicap au travail, mais aussi de découvrir de nouveaux talents. La journée du 23 novembre 2023 va permettre la

rencontre, la création de vocations mais aussi de faire naître des opportunités de futures collaborations car l'emploi est un des vecteurs de l'inclusion.



Annexes

Pourquoi rendre accessible un événement ?

Bénéfices directs et indirects

L'accessibilité ne doit pas être vue comme une contrainte mais comme une nouvelle opportunité de développement répondant à d'autres intérêts que le respect des obligations légales : elle devient alors un atout majeur dans la réussite de votre projet.

Pour des événements en interne, vous améliorez la qualité de votre accueil et de votre management :

- Vous développez la fierté d'appartenance au groupe.
- Vous créez de la valeur pour votre marque employeur.
- Les personnels d'accueil et de surveillance développent une nouvelle perception de leur mission : le rôle de « relais », sorte d'accompagnement privilégié, donne un sens supplémentaire à leur rôle.

Vous faites de l'accessibilité un élément de différenciation :

- La démarche de l'accessibilité améliorera votre organisation à tous les niveaux.
- Vous élargissez vos cibles de communication et séduisez un public beaucoup plus large : un événement accessible répondra non seulement aux personnes en situation de handicap mais offrira aussi un meilleur confort d'usage à un large public (principe de globalité).
- Valoriser les retours positifs d'une démarche d'accessibilité fait partie de la valeur ajoutée de conseil de l'agence et participera à prouver à l'annonceur votre professionnalisme.
- Vous fidélisez et augmentez le nombre de participants en situation de handicap : un usager satisfait d'être bien accueilli reviendra et communiquera les qualités de votre prestation.

Vous incarnez une démarche éthique :

- Vous initiez une nouvelle approche de la diversité : votre entreprise a compris que la société est multiforme et qu'il est possible de respecter les particularités de chacun tout en offrant un meilleur confort d'usage à un public plus large.
- Vous créez de nouvelles expériences au bénéfice de vos équipes internes et de vos invités : les ateliers qui réunissent des personnes valides et des personnes en situation de handicap permettent de développer de nouvelles idées, un vrai plaisir de s'enrichir par la communication et le partage, une satisfaction de la découverte, et une véritable ouverture d'esprit à la différence.
- Vous permettez l'accès à la vie sociale et à la citoyenneté, et contribuez à lutter contre l'exclusion.

- Vous insufflez une dimension plus humaine à votre événement : prendre en compte le handicap, c'est accepter de proposer vos activités à tous, sans distinction aucune. C'est aussi apporter une réponse de la collectivité aux besoins et aux attentes de certaines personnes.
- Vous êtes un élément déclencheur ; un événement accessible motivera les amis et la famille de la personne en situation de handicap à participer avec lui à la manifestation.

Vous créez des opportunités de communication :

- Vous communiquez votre démarche auprès de vos partenaires en interne, en externe (publics et privés), auprès des actionnaires.
- Vous communiquez sur la qualité et le professionnalisme de votre accueil.
- Vous développez de nouveaux partenariats et réseaux, avec des fondations, des entreprises, ou des associations locales d'aides aux personnes en situation de handicap.

Réussir sa stratégie d'accessibilité : méthodologie de prise en compte

Concevoir l'accessibilité en termes de stratégie suppose la prise en considération d'un ensemble de moyens disponibles : techniques, organisationnels, humains et économiques.

Une étape initiale d'implication d'un ensemble de personnes

- Au sein de l'équipe, nommer un chef de projet accessibilité pour coordonner la démarche et suivre la méthodologie.
- Associer le responsable de la sécurité est impliqué dans la démarche d'accessibilité, sur toutes les étapes de la chaîne de l'événement.

L'accessibilité est conçue comme une démarche de mise en sécurité des publics, ce qui a alors l'avantage de devenir une exigence non négociable et contraignante ; elle est également mieux défendable auprès de votre direction.

- Intégrer l'ensemble des directions, des personnels, des prestataires, à la démarche de réflexion. Comme toute fonction essentielle liée à la gestion des usagers et clientèles, la fonction accessibilité est transversale et concerne chaque direction.
- Inscrire les questions relatives à l'accessibilité dans le projet d'établissement.
- Se poser la question avec vos équipes de ce que représente cette démarche en terme économique, social et éthique.
- Intégrer à la démarche d'accessibilité des personnes handicapées, et éventuellement des représentants associatifs et professionnels du handicap, des pôles ressources, afin de nourrir votre réflexion et de vérifier la pertinence de vos choix d'aménagement.
- Recourir au secteur protégé (sous-traitance aux ESAT, Établissement et service d'aide par le travail, et aux Entreprises Adaptées) pour l'intégrer à votre travail : confection de produits ou accueil de vos invités etc. Cela donnera un aspect encore plus visible à votre démarche.
- Favoriser la réflexion sur la mixité des échanges et le dialogue entre tous, en situation de handicap ou non.
- Si une charte d'accueil existe, intégrer l'exigence d'accueil des personnes en situation de handicap sur l'ensemble de la chaîne d'accès.

- Se rapprocher d'autres organisateurs pour partager vos réflexions, vos expériences, et éventuellement mutualiser les futurs investissements liés à des équipements spécifiques. Le regroupement de plusieurs organisateurs peut s'envisager sous l'angle de la mutualisation des moyens matériels disponibles pour la mise en accessibilité.

Prévoir un plan en 6 étapes essentielles pour réussir la démarche d'accessibilité de son événement :

- Choisir un site d'accueil accessible en recensant les équipements et les ressources disponibles sur place, dans le périmètre le plus restreint possible

: salles utilisables, moyens de transports, hébergement, restauration,

etc. S'assurer que le site respecte les normes ERP (disponibles sur : www.accessibilite-batiment.fr).

- Procéder à un état des lieux de l'accessibilité déjà existante, sur chaque étape de la chaîne d'accès.

- Connaître son public et identifier quels sont les besoins des participants, si possible en insérant dans les formulaires d'inscription la question

« Avez-vous besoin d'adaptations particulières ? » et en proposant un choix parmi les solutions possibles exposées.

- Réaliser ou faire réaliser un diagnostic chiffré.

- Planifier et hiérarchiser les mesures nécessaires en anticipant l'investissement humain et financier.

- Améliorer l'offre d'accessibilité : évaluer quantitativement et qualitativement le degré de satisfaction des usagers ; rencontrer régulièrement les associations des personnes en situation de handicap et les différents acteurs du milieu pour se tenir informer et enrichir son offre.